



## Accusation de vol

-----  
Par Fille94

Bonjour

Je suis aidé ménagère je suis accuser de vol d'une bague et créole la cliente m'envoie un SMS me disant le juillet j'ai volé en date du 9 juin c bijoux donc je lui demande pk le 16 & 23 juin je suis venue ne m'a rien dit en sachant j'ai déjà trouvé sa cb des bijoux j'ai tjr mis de coter et la me répond c pas pareil et veut porter plainte je suis perdu je risque quoi

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Qui est votre employeur ? Cette cliente ou bien une agence ?  
Vous ne risquez rien si cette cliente n'a aucune preuve.

-----  
Par Fille94

Bonjour

Une agence mes mon patron ne me soutient pas veut je démissionne et essaye de tourner mes clients contre moi

-----  
Par yapasdequoi

Vous pouvez aisément trouver un autre employeur plus respectueux, ou encore vous mettre à votre compte et vous faire payer en CESU.

L'accusation de vol n'est pas un motif pour vous licencier.

Mais ce n'est sans doute pas votre patron qui a demandé au client de vous accuser sans preuve.

-----  
Par Fille94

J'ai déjà trouvé un autre poste mes je ne sais pas comment faire je risque quoi donc merci de votre réponse

-----  
Par yapasdequoi

S'il n'y a aucune preuve, et que vous n'avez rien volé, vous ne risquez rien.

Vous serez convoquée et vous donnerez votre version des faits.

-----  
Par Fille94

Merci bcp